CALENDRIER NATIONAL 2025 DES REMISES DES FICHIERS DE PAIES PRINCIPALES PSOP (GESTPP)

Paye	Date de début	Date limite
de	d'envoi de la première remise	d'envoi des fichiers
		complémentaires
Janvier	24/12	06/01
	(Le cas échéant, avant cette date, un fichier spécifique relatif aux opérations de changement de gestion peut être envoyé)	
Février	27/01	05/02
Mars	2402	05/03
Avril	25/03	04/04
Mai	24/04	05/05
Juin	23/05	05/06
Juillet	24/06	04/07
Août	25/07	05/08
Septembre	25/08	04/09
Octobre	24/09	03/10
Novembre	2710	05/11
Décembre	14/11 (date unique)	

Il est rappelé aux services gestionnaires de personnel que la première remise GEST doit comporter la majorité des mouvements de la paye du mois. En tout état de cause, ce premier envoi doit-être réalisé pour le dernier jour ouvré du mois précédent au plus tard.

Un ou plusieurs envois complémentaires peuvent être effectués pour permettre la prise en compte d'événements de gestion non connus lors de la première remise ou pour notifier des mouvements afférents à une opération spécifique.

Enfin, il doit y avoir concomitance entre les remises informatiques et les transmissions de pièces justificatives.